

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 septembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON N. JACOB DEHAYE C. JACOB WERHLEN. MATHIS DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE

Absents excusés :

B. JEANDEL a donné pouvoir à ML. MASSON

MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB

C. FRANCHE a donné pouvoir à L. BABIN

L. SCHIEL a donné pouvoir à A. CASTELA

C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE

R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification de l'emploi de responsable de service de police municipale

Nomenclature ACTES : 4.1.1 FONCTION PUBLIQUE Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T – Délibérations et conventions

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 26

pour : 26
 contre : 0
 abstention : 0

Rapporteur : M. OGIEZ

Exposé des motifs

Un agent de la police municipale a quitté la collectivité dans le cadre d'une mutation. L'emploi de responsable de service de police municipale est donc vacant.
 Cet emploi a été ouvert aux agents détenteurs du grade de Brigadier-chef principal. Afin de faciliter le recrutement, et de multiplier les possibilités de candidatures, il est nécessaire d'élargir les grades d'accès à cet emploi.

Ainsi, il convient de modifier l'emploi de responsable de service de police municipale comme suit :

Emploi ouvert :

- Aux grades de catégories C suivants :
 - Brigadier-chef principal
- Aux grade de catégorie B suivants :
 - Chef de service PM
 - Chef de service PM principal de 2^{ème} classe
 - Chef de service PM principal de 1^{ère} classe

Délibération

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n°2011 - 444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

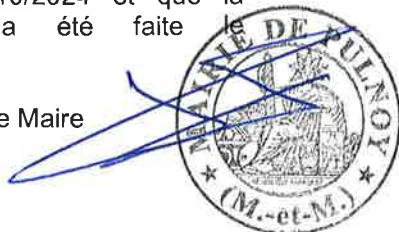
Considérant l'avis favorable des Commissions du 17 septembre 2024.

Le Conseil Municipal :

- **Permet** l'accès à l'emploi de responsable de service de police municipale, à compter du 1^{er} octobre 2024 :
 Aux grades de catégories C suivants :
 - Brigadier-chef principal
 Aux grade de catégorie B suivants :
 - Chef de service PM
 - Chef de service PM principal de 2ème classe
 - Chef de service PM principal de 1ère classe
- **Modifie** le tableau des emplois en conséquence

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 03/10/2024 et que la convocation a été faite le 24/09/2024.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
 PULNOY, le 03 octobre 2024

Le Maire,
 Marc OGIEZ

